



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 16 NOVEMBRE 2022 A 18 H

L'an deux mil vingt-deux, le 16 Novembre à 18 H, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr Luc-Henri JOLLY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Présents : Romain LOPEZ, Alain BORNIER, Valérie RAMANANJANAHARY, Michel MARECHAL, Nicole DEMIT, Benoit KANY, Lionel FEVRIER, Raphaël MAISSA, Caroline PARISSET, Jean-Louis PARISSET

Absente : Stéphanie TOLET

Pouvoirs : Dominique CHAPPUIT à Luc-Henri JOLLY  
Chantal GARNY à Michel MARECHAL

Secrétaire de séance : Marylène VERGNAUD

Au début de ce conseil municipal, M. Luc-Henri JOLLY a demandé de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour de ce soir, à savoir :

- Végétalisation des abords de la Mairie et de l'Ecole Primaire – Demande de subvention
- Végétalisation du City Stade – Demande de subvention

Les membres présents ont accepté ce rajout.

M. Luc-Henri JOLLY a présenté le compte rendu du dernier conseil municipal (29 Septembre 2022) qui n'a obtenu aucun commentaire et qui a donc été approuvé et signé.

\*\*\*\*\*

Avant de passer aux délibérations inscrites à la séance de ce soir, M. Luc-Henri JOLLY a fait un point sur la venue de Madame Dominique FAURE, Secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité, qui a assisté à la fin de l'Assemblée Générale de l'AMRY (Association des Maires Ruraux de l'Yonne) organisée par Madame Dominique CHAPPUIT, Présidente, le 14 novembre 2022 au matin dans le bâtiment « Le 89 » à Auxerre.

En début d'après-midi, Madame FAURE s'est rendue dans la Commune de Gurgy qui est un lieu culturel et où de nombreuses expositions ont lieu tout au long de l'année.

Madame FAURE a terminé sa journée sur Rosoy où elle a visité le coworking, le garage Mobil'Eco, le Centre de Loisirs et la Classe UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle). Cette classe accueille environ 7 enfants qui ont des troubles autistiques. Par la suite, Madame FAURE a été accueillie dans la Salle des Fêtes pour une exposition faite par les associations fréquentant notre commune et un pot amical l'attendait.

Les dossiers en souffrance ont été abordés avec Madame FAURE. Un rendez-vous est prévu avec cette dernière afin qu'elle aide la commune dans les dossiers délicats et a insisté sur le fait qu'il ne fallait pas hésiter à continuer à travailler sur les futurs projets.

En conclusion, cette rencontre et les échanges ont été très positifs pour notre commune.

\*\*\*\*\*

### **DELIBERATION N° 1 – REMPLACEMENT D'ECLAIRAGE DANS L'ECOLE PRIMAIRE (DALLES LED) – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire indique que, vue la conjoncture actuelle, il est nécessaire de remplacer l'éclairage actuel dans l'école primaire par des dalles LED.

Il est précisé qu'une ampoule à LED consomme 10 fois moins d'électricité qu'une incandescence et qu'en général 10 à 15 % d'une facture d'électricité est lié à l'éclairage.

En installant ce nouveau matériel, le coût d'électricité sera réduit.

Les membres présents ont autorisé Madame le Maire à demander les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et autres organismes.

14 Pour

### **DELIBERATION N° 2 – INSTALLATION DE TROIS NOUVELLES BORNES INCENDIE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire précise qu'une réunion a eu lieu avec différents services de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) en vue de la programmation de travaux à prévoir pour l'année 2023 (éclairage public, eau potable, eaux usées et eaux pluviales).

En ce qui concerne l'eau potable, il convient de rajouter trois bornes incendie (Chemin de Dixmont, Chemin du Halage et Chemin du Haut des Guillemottes) qui seront installées par la CAGS.

Le coût d'achat étant élevé (1500 € HT environ par borne), les membres présents ont autorisé Madame le Maire de faire une demande de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et autres organismes.

14 Pour

### **DELIBERATION N° 3 – FINANCES – ADOPTION ANTICIPEE DU REFERENTIEL M57 DEVELOPPE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

#### **Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 Développée au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRE, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu l'avis du comptable public en date du 25 octobre 2022 pour l'application anticipée du référentiel M57 avec le plan comptable développé pour la commune de Rosoy au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Destinée à être généralisée (hormis pour les budgets sous M4), la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Modernisant la gestion budgétaire et comptable, la M57 est la nomenclature comptable permettant la mise en place du compte financier unique et la certification des comptes locaux.

Les membres présents ont décidé :

- D'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée ;
- De préciser que la nomenclature M57 développée s'appliquera au budget suivant : Budget principal de la Commune de Rosoy.
- D'autoriser Madame le Maire de Rosoy à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- De maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

14 Pour

#### **DELIBERATION N° 4 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – APPROBATION DE LA CONVENTION 2022-2026 A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Depuis Juin 2021, les 27 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais se sont engagées dans une démarche de Convention territoriale globale à l'échelle intercommunale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne.

L'ensemble de la démarche et le plan d'action, annexé à ladite convention, ont été présentés et validés en Comité de pilotage, en date du 21 octobre 2022.

La durée de convention épousera la durée de mandat municipal et communautaire en cours, soit une durée de 5 ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Elle fera l'objet d'un suivi annuel avec l'ensemble des communes, en Comité de pilotage.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire CAF n°2020-01 en date du 16 janvier 2020 portant déploiement des Conventions Territoriales Globales et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse.

VU la délibération n°DEL210629400009 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais en date du 29 juin 2021 portant Convention territoriale Globale à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Vu la délibération n°D211213-4 du Conseil municipal du 13 décembre 2021 actant l'inscription de la commune dans la démarche de Convention territoriale globale à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

Les membres présents ont :

- Valider le plan d'action de la Convention territoriale globale de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, annexé à ladite délibération, pour la période 2022-2026.
- Autoriser le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la Convention territoriale globale 2022-2026 et tout acte s'y rapportant.
- Et de rester vigilant afin de ne pas perdre cette compétence essentielle à la vie communale.

14 Pour

## **DELIBERATION N° 5 – VEGETALISATION DES ABORDS DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE PRIMAIRE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, la Commune de Rosoy souhaite participer à la diminution des ilots de chaleurs par l'intermédiaire de projets qui renaturent les espaces et réintègrent la biodiversité dans des espaces urbanisés.

C'est dans cet optique que je souhaite végétaliser les abords de l'école primaire et de la Mairie, à savoir :

- Aux abords de l'école : plantation d'arbustes de taille 80/100 (olea vert, photinia red robin rouge, laurier thym floraison blanche),
- Aux abords de la Mairie : plantation d'un Ginkgo Biloba en motte taille 12/14,
- Sur la butte face à l'école : Plantation de pommiers et de poiriers en palmette double U.

Afin de nous aider dans cette dépense, les membres présents ont autorisé Madame le Maire de faire une demande de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et autres organismes.

14 Pour

## **DELIBERATION N° 6 – VEGETALISATION DU CITY STADE – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, la Commune de Rosoy souhaite participer à la diminution des ilots de chaleurs par l'intermédiaire de projets qui renaturent les espaces et réintègrent la biodiversité dans des espaces urbanisés.

C'est dans cet optique que je souhaite végétaliser le City Stade qui a l'heure actuelle manque d'arbres pour un minimum d'ombre pour les utilisateurs de cet espace.

Je souhaite la plantation de plusieurs variétés d'arbres comme par exemple : Orme commun 12/14, Prunus avium, Erable (acer globosum) et Acacia (robinia umbraculifera).

Afin de nous aider dans cette dépense, les membres présents ont autorisé Madame le Maire de faire une demande de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et autres organismes.

14 Pour

## **DELIBERATION N° 7 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 3 – CREDIT SUPPLEMENTAIRE**

Afin de pouvoir payer des factures, il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget principal de l'exercice 2022.

### COMPTES DEPENSES - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
011	60628	-	+ 33 800.00 €
012	64131	-	+ 33 000.00 €
023	023	Ordre	- 71 800.00 €
65	6542	-	+ 8 000.00 €
66	66111	-	- 3 000.00 €

COMPTES DEPENSES - INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
20	2031	OPNI	- 3 800.00 €
21	2128	OPNI	+ 2 000.00 €

COMPTES RECETTES - INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
021	021	OPFI (ordre)	- 71 800.00 €
024	024	OPFI	+ 70 000.00 €

12 Pour - 2 Contre (Raphaël MAISSA – Jean-Louis PARISSET)

\*\*\*\*\*

**AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

**Mr Luc-Henri JOLLY** : (en lien avec la délibération n° 1) précise que l'éclairage public est éteint sur la commune à partir de 23 H depuis plusieurs années à part les deux routes nationales (RD 606 ET RD 171). La communauté d'agglomération du grand sénonais prévoit en 2023 100 % de LED sur notre territoire communal.

**Mr Luc-Henri JOLLY** : (en lien avec la délibération n° 7) précise qu'avec la conjoncture actuelle les prix ont subi une forte augmentation ce qui a entraîné des factures beaucoup plus élevées que d'ordinaire. C'est pour cette raison qu'une décision modificative portant ouverture de crédit a été inscrite à l'ordre du jour de ce soir. Un bouclier tarifaire a été mis en place pour les communes rurales. A ce jour, nous ne savons pas sous quelle forme il va se présenter.

**Mr Lionel FEVRIER** : demande qui paye l'électricité de la borne électrique. Réponse : Le Département. Plusieurs personnes se sont plaintes qu'un véhicule se stationnait en permanence en journée sur un des deux emplacements de rechargement électrique. Ayant de plus en plus de véhicules électriques sur la commune, c'est difficile de satisfaire les administrés avec un seul emplacement de disponible. Il a été décidé d'envisager de faire un courrier à ce propriétaire. Monsieur Raphaël MAISSA connaissant le propriétaire va s'en occuper et demander au propriétaire de ce véhicule de se garer à un autre endroit.

**Mme Caroline PARISSET** : demande si les travaux de BORALEX ont commencé. Mr JOLLY informe que ce dossier est en cours et que les travaux commenceront à la mi-2023. Une Présentation du projet aux administrés va être organisée et une visite sur site également.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30

\*\*\*\*\*

Fait à Rosoy, le 22 Novembre 2022

Mme Marylène VERGNAUD  
Secrétaire de séance



Mr Luc-Henri JOLLY  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

